

**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE SÉANCE**

**Séance du 13 octobre 2025 à 19 heures
en mairie**

Quorum : 7

Présents :

M. CANIPELLE Gilles, Mme CROCQ Joëlle, M. DALAS Régis, Mme EDOUARD Christine, M. GARROT Stéphane, Mme LAMY Sylvie, M. MERLIN Sébastien, Mme RACOEUR Cindy, M. ROIGNOT Michel, Mme TÉSIO Nathalie

Procuration(s) :

M. MAIRET Michaël donne pouvoir à M. MERLIN Sébastien

Absent(s) :

Mme AUDIGIER-LELOIR Carole

Excusé(s) :

M. MAIRET Michaël

Secrétaire de séance : M. DALAS Régis

Président de séance : M. Michel Roignot

1 - Approbation du PV de la séance du 15/09/2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025.

2 - Compte rendu des arrêtés du maire

Conformément aux délégations données au maire en date du 04/06/2020 par délibération du conseil municipal n°31/2020,

Vu l'obligation d'information au conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

62/2025 : Arrêté autorisant le maire à signer une convention de bail avec Mme Boyet Anne pour la location d'un local communal situé 1bis rue de la Moutardière à Sombernon. Le bail a été conclu pour une durée d'un an, renouvelable une fois. La redevance est fixée à 360 € par an.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Compte rendu des DIA

Le Conseil Municipal prend note des déclarations d'intention d'aliéner suivantes pour lesquelles le maire n'a pas préempté :

17/2025 : M. Leconte Charles vend le bien situé 7 rue des Ruches (ZD 467) à M. DOS SANTOS Pierre (SAS PEDRIMMO)

18/2025 : M. Vanderpotte Jean-Baptiste vend les parcelles situées ruelle haute (AB 176-177-178-179) à M. et Mme Laverdan Jean-Paul et Isabelle

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Rétrocession voirie ZD 445 et ZD 447

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la rétrocession, de parcelles cadastrales situées dans le lotissement des Abeilles, en vue de leur intégration au domaine public communal. Le permis d'aménager modificatif n°1, accordé le 16/07/2014, a autorisé la division des lots de voirie afin de créer cinq lots distincts de 15 m² chacun, destinés à être attribués à l'AFU pour l'installation de transformateurs.

Étant donné que deux lots (parcelles ZD 445 et 447) n'ont pas été affectés et ne sont pas intégrés aux propriétés riveraines, ces derniers doivent faire l'objet d'une rétrocession à la commune de Sombornon, conformément aux dispositions prévues.

Le conseil municipal délibère et :

1. ACCEPTE la rétrocession de la voie du lotissement de l'AFUL « Terres d'Abeilles » cadastrée comme suit pour l'euro symbolique :
 - ZD 445
 - ZD 447
2. Donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte authentique d'acquisition de l'assiette de la voie.
3. Dit que cet acte sera signé chez Me Jouffroy Nicolas
4. Dit que les frais d'actes seront à la charge de la commune
5. APPROUVE l'incorporation de ces parcelles du lotissement de « l'AFUL Terres d'Abeilles » dans le domaine public communal et modifie le tableau de classement de la voirie communale en conséquence.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Frais de déplacement agents bibliothèque

Christine Edouard, étant bénévole de la bibliothèque et donc concernée par cette délibération, ne prend pas part au vote.

Vu la délibération du 19/09/2022 concernant la prise en charge par la commune des frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque, des agents et des élus municipaux, dans le cadre de l'exercice de ces fonctions, modifiée par la déclaration du 21/01/2025.

Vu que de nouveaux agents ont rejoint la bibliothèque :

- Mme Chloé Sicre, bibliothécaire
- Mme Vanessa Monnot, responsable médiathèque de Sombornon

Vu le décret n° 2001-654 du 19/07/2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991.

Vu le décret n° 2007-23 du 05/01/2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19/07/2001,

Vu l'article L2123-18 du CGCT et son article R2123-22-1 du CGCT autorisant le remboursement de frais aux élus municipaux dans le cadre de mandats spéciaux,

Vu que les bénévoles, agents et élus de la bibliothèque peuvent être amenés à se déplacer dans le cadre de leur mission ;

Par ordre de mission, les bénévoles, agents titulaires et non titulaires et les élus seront autorisés personnellement à réaliser ces déplacements.

Il appartient au conseil municipal de délibérer afin d'accepter le remboursement de ces frais de déplacements aux bénévoles, agents titulaires et non titulaires suivants : Philippe Amiot, Marine Besset, Mathias Boudot, Marie-France Chancel, Aleth Clerc, Jacqueline Colle, Christine Dalas Paulette Debière, Christine Edouard, Madeleine Garrot, Annick Hoyer, Véronique Lamarche, Odile Mercuzot, Vanessa Monnot, Michelle Moutrille, Patricia Petiot et Chloé Sicre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à rembourser les frais de déplacements aux bénévoles indiqués ci-dessus, aux agents titulaires et non titulaires et aux élus

AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant au dossier.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. CANIPELLE Gilles, Mme CROCQ Joëlle, M. DALAS Régis, M. GARROT Stéphane, Mme LAMY Sylvie, M. MERLIN Sébastien, Mme RACOEUR Cindy, M. ROIGNOT Michel, Mme TÉSIO Nathalie, M. MAIRET Michaël (représenté par M. MERLIN Sébastien)

Contre :

Abstention :

N'a pas pris part au vote : Mme EDOUARD Christine

6 - Projet d'études sur la mobilité au centre du village

En réponse à une demande des commerçants concernant les problèmes de stationnement au centre du village, plusieurs entreprises spécialisées dans les problématiques d'aménagement du territoire et de mobilité ont été sollicitées.

Deux sociétés ont répondu :

- Société ITEM basée à Besançon
- Société PCR basée Robion (Vaucluse)

Les scénarios proposés sont très proches et comprennent une phase préalable de diagnostic suivie d'une seconde phase de formulations de préconisations.

Coût de l'étude :

- ITEM : 14 040 € TTC en base et 18 960 € TTC avec une option « atelier de travail participatif et une campagne d'enquête de stationnement et de trafic supplémentaire pendant la période de Noël »
- PCR : 19 614 € TTC

Une nouvelle offre a été présentée par PCR le 10 octobre dernier, d'un montant de 15 579 € TTC, remplaçant ainsi la première proposition qui était de 19 614 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération, émet un avis défavorable aux propositions des entreprises, par 10 voix contre et 1 voix pour.

Cette décision est motivée par le coût jugé élevé des prestations présentées ainsi que sur les incertitudes concernant l'efficacité réelle des études envisagées.

En alternative, le conseil municipal propose de lancer une étude de faisabilité pour l'aménagement du bas du parc Spuller dans le but d'identifier des solutions plus adaptées aux attentes des habitants.

VOTE : Avis défavorable : Contre : 10, Pour : 1, Abstention : 0

Contre : M. CANIPELLE Gilles, Mme CROCQ Joëlle, M. DALAS Régis, Mme EDOUARD Christine, M. GARROT Stéphane, Mme LAMY Sylvie, M. MERLIN Sébastien, Mme RACOEUR Cindy, M. ROIGNOT Michel, Mme TÉSIO Nathalie

Pour : M. MAIRET Michaël (représenté par M. MERLIN Sébastien)

Abstention :

7 - Aménagement du trottoir au droit de médiathèque

Il a été demandé à la société ATMO d'étudier une rénovation des trottoirs situés devant la médiathèque, sur un périmètre s'étendant de MD Informatique au RPE.

Le projet consiste principalement en la mise à neuf du revêtement de ces trottoirs en harmonie avec l'esplanade de la médiathèque, en la création de deux ou trois places de stationnement au droit du RPE et au raccordement des eaux pluviales au puits existant dans la cour de la médiathèque.

Le montant de ces travaux est estimé à 43 600 € HT, soit 52 320 € TTC hors études pour lesquels une subvention de voirie sera demandée au Conseil Départemental

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de l'opération,

AUTORISE le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du plan Marshall – Voirie communale

AUTORISE le Maire à payer les factures correspondantes et à signer tout document se rapportant au dossier

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- **Compte-rendu CMJ**

M. Sébastien Merlin présente le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal des Jeunes, lequel est joint en annexe au présent procès-verbal. Il en ressort notamment plusieurs propositions relatives à l'organisation du marché de Noël. M. le Maire invite M. Sébastien Merlin à se rapprocher de Mme Édouard, en charge de l'organisation de l'événement, afin de mettre en place les animations proposées et de prévoir l'organisation matérielle que cela nécessitera.

- **Rapport de visite du jury « Villes et Villages Fleuris »**

La commune de Sombornon a été distinguée par l'attribution du prix de la 1ère fleur. Le rapport détaillé relatif à cette distinction est annexé au procès-verbal.

- **Maintenance éclairage public**

Le maire informe les conseillers municipaux que la prochaine opération de maintenance de l'éclairage public est programmée pour le 21 octobre prochain. Il invite les conseillers à signaler toute panne éventuelle au secrétariat de la mairie.

M. Sébastien Merlin interroge M. le Maire sur l'éventualité d'une consultation des habitants concernant le choix du nom du nouvel espace culturel. M. le Maire répond qu'aucune consultation n'est prévue à ce stade.

Le secrétaire de séance



Fait à Sombornon,
Le 14/10/2025

Le Maire,

Michel Roignot



Conseil Municipal des Jeunes

2ème Mandat

6ème réunion, le 27 septembre 2025.

Présents :

- Les jeunes conseillers : Noé LAVERDAN, Théa CHAUMARTIN, Léna GODARD, Salomé BONTE
- Les conseillers municipaux adultes : Sébastien MERLIN
- Le Maire : Michel ROIGNOT
- Les chargés de mission CMJ : Estelle GARROT, Vincent LAMY

1. Retour sur la séance de Cinéma plein air du 08/07/2025

Ce fût une belle réussite avec plus de 200 personnes présentes.

Bon choix de film (Lilo & Stitch de Disney), en attirant les enfants, nous attirons les parents...

Satisfaction des associations parties prenantes : Les amis du cinéma, Accueil ados (CCOM), APEL Sombornon

Coût final de cette manifestation (budget CMJ) : 350€ pour la location de l'écran mobile et la prestation des 2 projectionnistes, 1000€ de places (200 x 5€)

On renouvelle en 2026 : réserver l'écran mobile dès le mois de janvier pour avoir le choix d'une date un vendredi soir ; peut-être prévoir une animation pour faire patienter en attendant le début de séance à la tombée de la nuit

2. Retour sur le Tournoi multigénérationnel du lundi 14/07/2025 après-midi

Encore une fois une belle réussite avec 12 équipes de 4-5 personnes qui ont participé et se sont bien amusées.

Pour l'an prochain, réfléchir à un plan de parcours de chaque équipe pour éviter les temps morts sur certains jeux.

Attention, le 14/07/2026 sera un mardi, soit une seule journée férié, il faudra s'organiser pour articuler notre tournoi avec les animations proposées par les pompiers qui ont beaucoup plus également.

3. Animations « Esprit de Noël » sur le Marché de Noël du 06/12/2025

Le **Père Noël** doit être présent en permanence, avec un stand décoré en mode Noël pour faire des photos avec lui et une boîte aux lettres où les enfants pourraient déposer leur liste :

- contacter Emilie Gavazzi (photographe professionnelle) pour faire les photos (chaque parent est libre de lui commander la photo)
- l'association APEL dispose du mobilier/matériel pour créer le stand photo
- essayer de trouver un Père Noël et lui rémunérer sa prestation si nécessaire (budget CMJ)

Il faut un **sapin** de 2-3 mètres présent au sein du marché (pas dans le hall d'entrée) : Noé contact son oncle PY Laverdan pour lui demander de nous en couper/livrer/vendre un.

Un **stand de fabrication de petites décorations de Noël pour les enfants**, qu'ils pourront ensuite aller accrocher au sapin au centre du marché :

- contacter les bénévoles de la Bibliothèque, de Familles Rurales pour aider les enfants à fabriquer leurs décorations
- prévoir le matériel nécessaire pour faire ces décorations (papier, colle, petites boules polystyrène, couleurs...)
- Collin'Art nous prête tout le mobilier nécessaire pour le stand (poufs, petites tables...)

Au sein du marché, des **lumières plus intimistes, colorées**, qui créent une atmosphère plus cosy.

Un **fonds musical de Noël** : vérifier le coût des droits SACEM.

Un **manège pour enfants**.

4. Les Echos de la Brenne : page dédiée au CMJ

Une page est réservée au CMJ dans la revue Les Echos de la Brenne qui sortira en janvier 2026.

Préparer 4 petits articles de 4-5 lignes sur nos 4 actions de l'année 2025 :

- les nouveaux jeux géants extérieurs installés à l'Espace de la Brenne (Puissance 4 et Morpion) : rédactrice Théa

- la séance Cinéma plein air du 08/07/2025 : rédacteur Noé
- le tournoi multigénérationnel du 14 juillet 2025 : rédactrice Léna
- Le marché de Noël : rédactrice Salomé

5. Questions diverses

- Food-Truck près du City Stade : la personne qui souhaitait installer son camion de vente/réparation de matériel de skate + vente boissons/crêpes, n'a pas pu avoir son camion.

La diffusion d'un appel à Food-truck aux abords du city stade n'a pas trouvé preneur pour l'instant, mais on relancera la recherche.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 11h45.

Dossier suivi par : Céline BARBIER
Tél : 03 80 28 02 99
Courriel : c.barbier@mascotbfc.com

Mairie de Sombornon
Monsieur Michel ROIGNOT
Mairie
21540 SOMBERNON

Dijon, le 6 octobre 2025

Réf. :

Objet : Label « Villes et Villages Fleuris » – rapport de visite du jury régional



Monsieur le Maire,

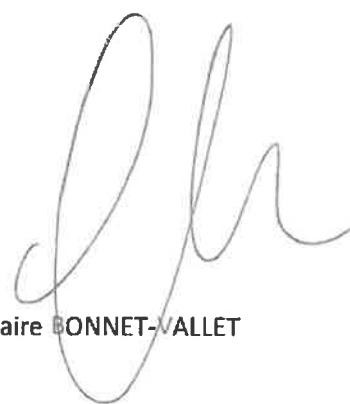
Dans le cadre du label « Villes et Villages Fleuris », les membres du jury régional ont visité votre commune durant la période estivale 2025.

La décision du jury à l'issue de la visite est : attribution de la 1^{ère} fleur.

Vous trouverez, accompagné de ce courrier, le rapport de visite incluant des conseils techniques en vue de la prochaine saison.

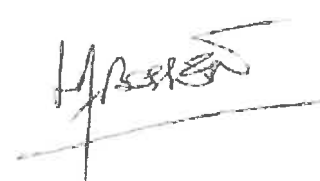
Vous remerciant pour les efforts réalisés par votre commune et restant à votre disposition pour répondre à toutes informations complémentaires, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidente de Côte-d'Or Attractivité,



Marie-Claire BONNET-VALLÉ

La Présidente du Jury Régional du Label Villes et Villages Fleuris de Bourgogne-Franche-Comté,



Nathalie LABOSSE

RAPPORT DE VISITE

Nom de la commune : Sombornon

Nombre d'habitants : 990

Niveau de labellisation : commune non labellisée

Membres du jury : Maurice CANAUX – Yves COLLIGNON – Albine GUILLAUME –
Pierre LANDURIER

1 – LA VISITE DU JURY

Accueil, présence du binôme élu-technicien, pertinence du circuit, respect du temps imparti, qualité du dossier, etc.

Michel ROIGNOT, le Maire a présenté sa commune. Le jury a pu apprécier et s'imprégner du contexte local, juger et comprendre par la suite ce que la municipalité entreprend dans le cadre du label « Villes et Villages Fleuris ». Il a pris le temps d'exprimer l'ambition qu'il souhaite donner à son action dans le domaine de la valorisation paysagère et a présenté les projets réalisés ou en cours de réalisation.

Le circuit était pertinent et s'est voulu exhaustif afin de faire découvrir au jury l'ensemble du territoire représentatif d'un cadre de vie préservé et de qualité. Il était fluide, rythmé et bien construit.

La visite a été bien organisée et sans temps mort. En revanche, le jury aurait souhaité plus de détails sur le fleurissement de la commune. Il aurait également aimé avoir une explication mieux justifiée sur la thématique choisie.

Le jury a ressenti de la part de l'équipe en place, une forte volonté de réussir à faire de sa commune un lieu de vie agréable et animé.

Remise d'un dossier de présentation complet.

2 – LE PROJET MUNICIPAL

Motivations pour l'obtention du label, connaissance des critères d'évaluation, stratégie d'aménagements paysagers, échanges avec les partenaires, etc.

Le Maire a exprimé sa motivation quant au label « Villes et Villages Fleuris ». L'équipe municipale (élus et l'employé communal) a une bonne connaissance des exigences du label et est motivée pour répondre à ses conditions.

Elle a fait valoir les atouts de sa commune. Dynamique et soucieuse de son environnement, elle n'a cessé de valoriser son patrimoine, d'offrir à ses habitants un cadre de vie agréable.

Le discours des élus et du technicien est en adéquation avec les aménagements que les membres du jury ont découverts. Ils ont bien présenté leur commune.

Il est à noter que le duo élus/technicien fonctionne bien.

3- ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

Concertation avec la population, informations envers les touristes, actions pédagogiques, etc.

La municipalité a mis en place différentes actions intéressantes qui concourent à l'animation et à la promotion d'un cadre de vie de qualité, comme par exemple la réfection du lavoir par une association de réinsertion.

4 – PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

Arbres, arbustes, pelouses, prairies, couvre-sol, plantes mellifères et nectarifères, fleurissement (entretien, diversité, pertinence des plantations et créativité), etc.

Les massifs sont de qualité avec un choix de plantes cohérent. Les associations de couleurs des compositions florales sont réussies.

Les différents aménagements paysagers sont bien entretenus.

Le jury engage la municipalité à réfléchir à limiter le fleurissement hors-sol partout où c'est possible.

5 – GESTION ENVIRONNEMENTALE

Préservation de la biodiversité, des ressources naturelles (eau, sol, intrants, déchets verts, énergie), stratégie de sensibilisation et actions contre le réchauffement climatique, etc.

La gestion de l'eau est bien conduite, notamment grâce aux cuves de récupération d'eau de pluie.

6 – QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Patrimoine bâti, façades, propreté, voiries, publicité, réseaux, mobilier urbain, accessibilité, etc.

Commune bien entretenue.

7 – ANALYSE PAR ESPACE

Entrées de commune, centre-bourg, quartiers d'habitation, parcs et jardins, jardins familiaux, abords d'établissements publics, cimetières, espaces sportifs, aires de jeux, espaces naturels, trame verte et bleue, zone d'activité, etc.

Les espaces végétalisés sont bien répartis sur la commune.

L'espace sportif et les jeux pour enfants sont un atout pour le village.

Conclusion :

Sombernon est une commune soignée, dont il apparaît que le cadre de vie est une priorité pour la municipalité. La démarche entreprise par la commune est cohérente.

La municipalité a clairement la volonté de bien faire. Elle est motivée et cherche à s'améliorer. Le jury a noté le dynamisme de Monsieur le Maire, l'engagement de ses collègues élus et du jardinier.

Le travail réalisé est de qualité et la valorisation paysagère de Sombernon est aujourd'hui l'un de ses atouts.

Proposition du jury à l'issue de la visite :

Sombernon mérite la 1ère fleur du label « Villes et Villages Fleuris ».

